

COMMENT FAIRE ?

Constitution du dossier d'admission :
Renseignements à l'accueil du CCAS
04 79 60 50 20

Après évaluation par le service, la candidature est présentée à la Commission Permanente du CCAS qui valide ou non l'admission dans la résidence.

Aides financières possibles :
l'établissement est habilité par le Conseil départemental de la Savoie à recevoir des bénéficiaires de l'Aide sociale à l'hébergement.
En fonction de ses ressources, le résidant peut percevoir l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

Contactez-nous pour tous renseignements.

RESIDENCE AUTONOMIE LA CALAMINE

177, rue de la Calamine
73000 CHAMBÉRY

Téléphone : 04 79 33 60 45
Fax : 04 79 70 75 15

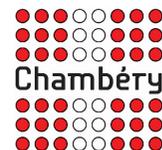
ACCUEIL

Du lundi au vendredi :
9h - 12h et 16 h - 18 h

sauf les mercredis et vendredis après midi



Ne pas jeter sur la voie publique - copyright CCAS - Photos CCAS de Chambéry



**Centre communal
d'action sociale**
www.chambery.fr

145, rue Paul Bert
BP 30368
73003 CHAMBÉRY cedex
04.79.60.50.20

Résidence autonomie LA CALAMINE



Résidence
Personnes
Agées

LE SERVICE

Située dans un îlot calme à proximité du Carré Curial, proche de lieux culturels importants (médiathèque, Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle, Espace Malraux) et de commerces de proximité, la résidence autonomie « La Calamine » accueille des personnes de plus de 60 ans valides et autonomes.

Ecoute
Respect
Confiance

NOS MISSIONS

Au sein de cet établissement, les personnes sont accompagnées de façon globale dans leur vieillissement.

Soixante-quinze logements de type T1 bis sont proposés.

Non meublés avec une surface globale de 33 m², ils disposent tous d'une cuisine équipée et d'une salle de bain indépendante.

Restauration, blanchisserie, garde de nuit, animations font partie des nombreuses prestations proposées.

En outre, trois hébergements temporaires sont disponibles ainsi qu'une chambre d'hôtes permettant l'accueil des familles des résidents.

POUR QUI ?

Les résidents doivent :

- être âgés de 60 ans au moins,
- être autonomes et valides,
- être seuls(es) ou en couple.

La priorité est donnée aux résidents de Chambéry.



Atelier floral